

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1974,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 38

ARMÉES

Exposé d'ensemble.

Dépenses en capital.

Rapporteur spécial : M. René MONORY.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexes 45, et 46), 684 (tome II) et in-8° 52.

Sénat : 38 (1973-1974).

Lois de finances. — Défense nationale.

SOMMAIRE

	Pages
Exposé d'ensemble	3
Les dépenses en capital	9
CHAPITRE PREMIER. — <i>Les grandes masses du titre V</i>	9
CHAPITRE II. — <i>Section commune</i>	17
I. — La Délégation ministérielle pour l'Armement	17
II. — La Direction des centres d'expérimentations nucléaires	21
III. — Les Services communs	22
CHAPITRE III. — <i>Section Air</i>	25
CHAPITRE IV. — <i>Section Forces terrestres</i>	31
CHAPITRE V. — <i>Section Marine</i>	39
CHAPITRE VI. — <i>Section Gendarmerie</i>	47
Conclusion	49
Dispositions spéciales	51

EXPOSÉ D'ENSEMBLE

Mesdames, Messieurs,

Le budget des Armées pour l'année 1974 constitue l'application, pour la quatrième année, de la loi-programme votée le 19 novembre 1970. On sait que, pour les dépenses de fonctionnement (titre III), cette loi ne donnait qu'un certain nombre de directives assez larges, mais que, pour les dépenses d'investissement (titre V), elle indiquait à la fois les autorisations de programme et les crédits de paiement qui devaient être mis en place année par année par grande catégorie de matériels.

Par conséquent, quant à son contenu, le budget de 1974 ne diffère pas essentiellement des trois précédents dont il ne constitue que la suite logique, mais quant à la forme, il présente une certaine quantité d'innovations qui en facilitent sans doute la lecture, mais qui rendent assez complexes les comparaisons avec les crédits du budget de 1973.

Au total, les crédits de paiement demandés s'élèvent pour l'ensemble des Armées à 38,313 milliards de francs contre 34,8 en 1973. Cette hausse, de 3,5 milliards de francs en valeur absolue soit 10,09 %, représente à peine globalement le taux de hausse des prix d'une année sur l'autre. Par rapport au P.N.B., le pourcentage s'élève à 2,98 %, ce qui traduit une baisse très nette par rapport à l'année précédente (3,10 %), contrairement à ce qui avait été annoncé.

Par ailleurs, les crédits votés en 1973 ont été amputés en cours d'année d'une somme correspondant aux économies qui ont été rendues possibles du fait de la réduction du taux de la T.V.A. : cette réduction s'élève en tout à 278,11 millions de francs en crédits de paiement, se répartissant ainsi :

Titre III	34,12 millions de francs,
Titre V	243,99 millions de francs.

Si l'on compare les crédits demandés en 1974 aux crédits ainsi réduits de 1973, la hausse du budget en valeur absolue atteint alors 10,98 %. Calculée dans les mêmes conditions, on constate que la hausse moyenne des crédits est de 12,17 % pour l'ensemble des budgets civils de 1974, se répartissant ainsi :

Equipement	+ 10,5 %
Services civils	+ 14 %
Moyenne	+ 12 %

Les crédits affectés aux Armées reçoivent donc une hausse plus faible que celle de l'ensemble du budget. Le tableau ci-dessous retrace la comparaison entre les crédits de paiement et les autorisations de programme votés en 1973 et demandés pour 1974 :

	1973	1974	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs.)			Pourcentage
<i>Crédits de paiement:</i>				
Titre III	18.300	20.449	+ 2.119	+ 11,6
Titre V	16.256	17.894	+ 1.638	+ 10
Totaux	34.556	38.313	+ 3.757	+ 10,9
<i>Autorisations de programme:</i>				
Titre V	19.847,7	22.000	+ 2.152,3	+ 10,8
Titre III	2.110,9	2.336,8	+ 225,9	+ 10,7

1° Modifications de fond.

Les augmentations de crédits permettent de financer les mesures suivantes :

a) Les effectifs militaires et civils ne subissent plus, comme cela a été fait depuis 1971, de réduction autoritaire de 1,5 %. En cela, la loi-programme de 1970 n'est pas respectée : mais au cours des années précédentes on s'est rendu compte que son application stricte aboutissait à des impossibilités, ou à de telles difficultés de fonctionnement que ses inconvénients dépassaient nettement les avantages que l'on était en droit d'en espérer.

Les modifications d'effectifs comprennent un assez grand nombre de mesures se compensant généralement les unes les autres, et surtout la poursuite de l'accroissement des effectifs de la Gendarmerie :

- + 1.200 postes à créer en 1974,
- + 1.000 appelés.

b) Les rémunérations ont subi les mêmes hausses que celles des fonctionnaires de l'Etat, et les crédits supplémentaires correspondant au calcul en année pleine des hausses de 1973 figurent au budget.

En outre, certaines mesures catégorielles propres aux personnels militaires ont été retenues ; les principales sont :

- hausse de 14,8 % de l'indemnité pour charges militaires, avec une possibilité d'indexation de cette indemnité sur la fonction publique à partir de 1975 ;

- modification des primes d'engagement et de rengagement, création d'une prime de technicité au profit de certains sous-officiers pour tenir compte de leur haute qualification professionnelle ;
- amélioration du classement des sous-officiers dans les échelles de soldes ;
- prêt des appelés porté de 1,75 à 2 F par jour à partir du 1^{er} juillet 1974 ;
- etc.

c) La réalisation des matériels prévus à la loi-programme a pu être maintenue malgré la hausse des prix, grâce, d'une part à la diminution du taux de la T.V.A., d'autre part à un certain nombre de retards d'ordre technique survenus dans la réalisation de quelques matériels.

Les autorisations de programme nouvelles demandées globalement pour le titre V sont sensiblement supérieures à l'annuité prévue par la loi-programme : 22 milliards au lieu de 19,873 milliards. Quant aux crédits de paiement, ils ont été calculés en fonction de ce que pourraient effectivement dépenser les services compte tenu des reports attendus de 1973, soit 17,9 milliards au lieu de 18 milliards.

2° *Modification de forme.*

Elles sont assez importantes et tiennent à des ordres de préoccupations qui se situent à des niveaux différents :

— Une modification dans la nomenclature des dépenses qui tend, au sein d'un même chapitre, à les classer par catégorie de dépenses : cette analyse apparaît dans la création de paragraphes nouveaux. Elle correspond à une classification des dépenses déjà en vigueur dans les ministères civils.

— Un regroupement des crédits de fonctionnement dans un chapitre unique pour chaque Armée, le chapitre 34-12, qui doit faciliter l'expérimentation des budgets de fonctionnement, expérimentation en cours depuis deux années et qui entre maintenant dans sa phase ultime, entraînant la généralisation de cette formule à l'ensemble des unités des trois Armées et de la Gendarmerie.

Dans son essence, l'expérience des budgets de fonctionnement consiste à déconcentrer les pouvoirs administratifs et financiers entre les mains d'un certain nombre de centres de responsabilité, créés à des niveaux divers du commandement : région, division, unité... Leurs chefs, dans la limite du domaine d'action défini et de l'enveloppe financière allouée, sont libérés de leur action.

Chacun d'eux établit un projet de budget qui exprime ses besoins financiers et en fonction duquel il recevra une dotation globale annuelle. En cours d'année, il utilisera ces crédits au mieux pour la réalisation des buts qui lui sont fixés.

Il est évident que le principe de la spécialité budgétaire était un frein à cette expérience en ce que les crédits dégagés au titre d'un des chapitres de fonctionnement ne pouvaient être consacrés à un autre but. La création du chapitre 34-12 unique donne évidemment une latitude plus grande au département pour répartir les crédits, et au chef d'un centre de responsabilité pour les utiliser.

— Une troisième mesure importante concerne la gestion des comptes de commerce : on s'est rendu compte, en effet, que ceux-ci avaient conservé à leur charge un certain nombre de personnels qui ne concouraient pas à la production et venaient surcharger leurs prix de revient : on a ainsi procédé à un aménagement des effectifs civils et militaires de la Délégation ministérielle pour l'Armement entre le budget et les comptes de commerce, mettant ainsi à la charge du budget 1.814 emplois militaires et civils supplémentaires.

3° Répartition des crédits de paiement entre les Sections.

Les modifications d'une année à l'autre sont de peu d'importance, après annulation due à la diminution du taux de la T.V.A. :

	1973	1974	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs.)			(Pourcentage)
Section commune	9.129,7	10.084,4	+ 954,7	+ 10,4
Section Air	7.193,6	8.038,8	+ 845,2	+ 11,7
Section Forces terrestres	9.145	10.275,2	+ 1.130,2	+ 12,3
Section Marine	6.040,9	6.431,5	+ 390,6	+ 6,5
Section Gendarmerie	3.046,8	3.483,1	+ 436,3	+ 14,3
Totaux	34.556	38.313	+ 3.757	+ 10,9

	1973	1974
	%	%
Section commune	26,4	26,3
Section Air	20,8	21
Section Forces terrestres	26,5	26,8
Section Marine	17,5	16,8
Section Gendarmerie	8,8	9,1
Totaux	100	100

On note donc une diminution un peu plus sensible de la part de la Section Marine, pour qui l'augmentation globale des crédits est de 6,5 % seulement, c'est-à-dire certainement inférieure à la hausse du coût de la vie de 1973 à 1974, et dont la part dans l'ensemble du budget des Armées passe de 17,5 % à 16,8 %.

*
**

Dans l'ensemble, ce budget ne présente donc pas de modifications profondes par rapport aux années précédentes : il n'est que la quatrième année de l'exécution d'un plan qui jusqu'ici a pu être mené à bien, non sans difficultés cependant.

Toutefois, en ce qui concerne le titre III, la nouvelle présentation des chapitres peut être l'amorce d'importantes réformes de structure, touchant aussi bien les unités que les services, rendues possibles par la généralisation des budgets de fonctionnement et des budgets de gestion,

LES DÉPENSES EN CAPITAL

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDES MASSES DU TITRE V

Comme les années précédentes, le titre V du budget des Armées pour 1974 ne devrait être que le reflet des annuités 1974 prévues par la loi-programme. En fait, la hausse des prix, plus forte que ce que l'on avait envisagé lors de la préparation de cette loi (2,5 % par an) est venue déjouer ces prévisions et a entraîné un remaniement de certains programmes et l'octroi de crédits supplémentaires. Dans un autre sens, des retards, la plupart du temps d'ordre technique, survenus dans la réalisation de quelques matériels ont permis de libérer des crédits de paiement qui sont venus alimenter les fabrications dont le cours se poursuivait normalement.

Globalement, le titre V est doté de 22 milliards de francs en autorisations de programme et de 17,9 milliards de francs en crédits de paiement. Par rapport aux crédits votés pour 1973, ceci représente respectivement une hausse de 10,8 % et 10 %.

Si l'on compare les crédits demandés aux échéances prévues dans la loi-programme, on obtient ceci :

	LOI de programme	BUDGET	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs)			(Pourcentage)
Autorisations de programme	19.873,5	22.000	+ 2.126,5	+ 10,7
Crédits de paiement.....	18.000	17.894	— 106	— 0,6

La hausse des autorisations de programme est du même ordre de grandeur que la hausse des prix ; quant aux crédits de paiement, ils ont été calculés en fonction de ce que les entreprises pourraient effectivement consommer au cours de l'année, compte tenu de leurs possibilités matérielles, des difficultés techniques rencontrées et de l'état d'avancement des programmes.

D'autre part, des retards survenus dans la fabrication de certains matériels ont conduit à réduire les quantités que l'on envisageait de commander en 1974, ce qui a permis par ailleurs d'introduire dans le budget des fabrications non prévues à l'origine.

C'est ainsi que les séries suivantes ont été réduites :

— véhicules de l'avant blindés	110 au lieu de 330
— <i>Roland</i> (lanceurs sur AMX 30)	8 au lieu de 31
— <i>Jaguar</i>	40 au lieu de 50
— <i>Alphajet</i>	17 au lieu de 44

ce qui a permis de financer :

- la poursuite de la mise au standard français des 50 Mirage V israéliens ;
- les études concernant un sous-marin nucléaire d'attaque ;
- la transformation de l'*Achéron* en bâtiment-atelier (*Jules-Verne*).

Le tableau suivant donne, selon la même présentation que les années précédentes, les écarts existant entre les prévisions 1974 de la loi-programme et les crédits du budget de 1974 :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	Loi-programme	Budget 1974	Différence	Loi-programme	Budget 1974	Différence
	(En millions de francs.)					
<i>Section commune :</i>						
F.N.S. :						
Armes	2.525	2.479,3	— 45,7	2.559	2.536	— 23
Missiles	2.393	2.552,3	+ 159,3	2.156	1.786,5	— 369,5
Air	362	362	»	338	366,5	+ 28,5
Marine	970	928	— 42	950	950	»
Total F.N.S.	6.250	6.321,6	+ 71,6	6.003	5.639	— 364
Armement nucléaire tactique	533	618,2	+ 85,2	579	618,9	+ 39,9
Hors F.N.S.	798,5	854,8	+ 56,3	850	726	— 124
<i>Section Gendarmerie</i>	439	521,3	+ 82,3	390	448	+ 58
<i>Section Forces terrestres :</i>						
Etudes	460	488,5	+ 28,5	412	417,2	+ 5,2
Fabrications	3.097	3.368,4	+ 266,4	2.639	2.648	+ 9
Infrastructure et soutien	788	1.222	+ 434	749	986,2	+ 237,2
Totaux	4.345	5.073,9	+ 728,9	3.800	4.051,4	+ 251,4
<i>Section Marine (hors F.N.S.) :</i>						
Etudes	410	512,1	+ 102,1	367	377,6	+ 10,6
Fabrications	1.661	1.791,2	+ 130,2	1.371	1.099	— 272
Infrastructure et soutien	1.017	1.174,4	+ 157,4	892	972,4	+ 80,4
Totaux	3.088	3.477,7	+ 389,7	2.630	2.449	— 181
<i>Section Air (hors F.N.S.) :</i>						
Etudes	877	1.147,5	+ 270,5	814	1.030,5	+ 216,5
Fabrications	2.213	2.407	+ 194	1.869	1.779,3	— 89,7
Infrastructure et soutien	1.330	1.578	+ 248	1.065	1.151,9	+ 86,9
Totaux	4.420	5.132,5	+ 712,5	3.748	3.961,7	+ 213,7
Totaux généraux	19.873,5	22.000	+ 2.126,5	18.000	17.894	— 106

Si l'augmentation des autorisations de programme est répartie à peu près uniformément sur l'ensemble des programmes, par contre les crédits de paiement varient un peu plus profondément : de — 369,5 millions de francs pour les missiles de la F.N.S. et — 272 pour les fabrications de la

Marine, à + 237,2 millions de francs pour l'infrastructure et le soutien des Forces terrestres et + 216,5 pour les études de l'Armée de l'Air.

La répartition des crédits de paiement du titre V demandés pour 1974 entre les activités principales peut s'analyser ainsi :

Forces nucléaires stratégiques ..	5.639	millions de F, soit	31,5 %
Armement nucléaire tactique ...	619	— —	3,5 »
Modernisation des forces conventionnelles	5.569	— —	31,1 »
Préparation de l'avenir	2.340	— —	13,1 »
Infrastructure	1.634	— —	9,1 »
Vie courante	2.093	— —	11,7 »
		<hr/>	
Total	17.894	millions de F, soit	100 %

La répartition des dépenses par nature et par Section ressort des deux tableaux suivants :

Répartition des crédits de paiement.

	ÉTUDES, recherches et prototypes	INVESTISSE- MENTS techniques et industriels	FABRICA- TIONS	INFRA- STRUCTURE	TOTAL	POURCENT- TAGE du total crédits de paiement
	(En millions de francs.)					
<i>Section commune :</i>						
1973	4.413,9	464	72,6	96,5	5.047	31,1
1974	5.208,4	277	65,5	101,1	5.652	31,6
Différence	+ 794,5	— 187	— 7,1	+ 4,6	+ 605 (+ 12 %)	
<i>Air :</i>						
1973	853	116,6	2.595,2	292	3.856,8	23,7
1974	947	102	2.990	296	4.335	24,2
Différence	+ 94	— 14,6	+ 394,8	+ 4	+ 478,2 (+ 12,4 %)	
<i>Forces terrestres :</i>						
1973	374,1	2,5	2.816,3	432,8	3.625,7	22,3
1974	421,8	»	3.096,7	541,5	4.060	22,7
Différence	+ 47,7	— 2,5	+ 280,4	+ 108,7	+ 434,3 (+ 12 %)	
<i>Marine :</i>						
1973	456	»	2.721,5	157	3.334,5	20,5
1974	377,6	»	2.907,5	113,9	3.399	19
Différence	— 78,4	»	+ 186	— 43,1	+ 64,5 (+ 1,9 %)	
<i>Gendarmerie :</i>						
1973	»	»	194	198	392	2,4
1974	»	»	221,1	226,9	448	2,5
Différence	»	»	+ 27,1	+ 28,9	+ 56 (+ 14,3 %)	
<i>Total C.P. :</i>						
1973	6.097	583,1	8.399,6	1.176,3	16.256	100
1974	6.954,8	379	9.280,8	1.279,4	17.894	100
Différence	+ 857,8	— 204,1	+ 881,2	+ 103,1	+ 1.638 (+ 10 %)	

Répartition des autorisations de programme.

	ÉTUDES, recherches et prototypes	INVESTIS- SEMENTS techniques et industriels	FABRICA- TIONS	INFRA- STRUCTURE	TOTAL	POURCEN- TAGE du total A. P.
	(En millions de francs.)					
<i>Section commune :</i>						
1973	5.352,2	389,7	74,6	108,2	5.924,7	29,9
1974	5.937	382,4	74,9	103,8	6.498,1	29,5
Différence	+ 584,8	— 7,3	+ 0,3	— 4,4	+ 573,4 (+ 9,7 %)	
<i>Air :</i>						
1973	972	93,9	3.638,6	325,3	5.029,8	25,3
1974	1.062	99,5	4.006	327,2	5.494,7	25
Différence	+ 90	+ 5,6	+ 367,4	+ 1,9	+ 464,9 (+ 9,2 %)	
<i>Forces terrestres :</i>						
1973	451,8	»	3.301,9	597	4.350,7	21,9
1974	490,7	»	3.902,9	686,7	5.080,3	23,1
Différence	+ 38,9	»	+ 601	+ 89,7	+ 729,6 (+ 16,8 %)	
<i>Marine :</i>						
1973	530,7	»	3.358	174,6	4.063,3	20,5
1974	512,1	»	3.733,5	160	4.405,6	20
Différence	— 18,6	»	+ 375,5	— 14,6	+ 342,3 (+ 8,4 %)	
<i>Gendarmerie :</i>						
1973	»	»	202,2	277	479,2	2,4
1974	»	»	216,3	305	521,3	2,4
Différence	»	»	+ 14,1	+ 28	+ 42,1 (+ 8,8 %)	
<i>Total A.P. :</i>						
1973	7.306,7	483,6	10.575,3	1.482,1	19.847,7	100
1974	8.001,8	481,9	11.933,6	1.582,7	22.000	100
Différence	+ 695,1	— 1,7	+ 1.358,3	+ 100,6	+ 2.152,3 (+ 10,8 %)	

On remarque la quasi-permanence de la part de chaque Armée et de la Gendarmerie dans le total des crédits demandés, sauf cependant en ce qui concerne la Marine, dont les crédits de paiement n'augmentent que de 1,9 %.

Par ailleurs, le volume global par armée des crédits de paiement demandés paraît faible par rapport aux autorisations de programme obtenues antérieurement et correspondant aux opérations en cours (c'est-à-dire total des autorisations de programme obtenues au cours des années précédentes diminué de la valeur des opérations réglées)..

On arrive globalement, par section, aux pourcentages suivants :

Section commune	15,8 %
Section Air	8,8 %
Section Forces terrestres	12 %
Section Marine	11 %
Section Gendarmerie	18,5 %
Ensemble	11,7 %

En avant-dernière année d'exécution d'un Plan de cinq ans, on aurait pu s'attendre à une couverture globale nettement plus élevée des autorisations de programme par les crédits de paiement alloués. Un volume important d'opérations en cours va donc se terminer dans les premières années de l'exécution du prochain Plan, pesant ainsi d'autant plus lourd sur la liberté de choix et sur l'importance des opérations nouvelles à introduire dans le futur Plan.

CHAPITRE II

SECTION COMMUNE

Les crédits du titre V de la Section commune couvrent les dépenses consacrées aux études et aux recherches communes, y compris celles faites pour l'atome et les engins, les investissements techniques et industriels de la Délégation ministérielle pour l'Armement, les fabrications de matériels destinés aux services communs et à des organismes interarmées, l'infrastructure de ces mêmes services, ainsi que les constructions de logements.

Ils comprennent également les subventions aux budgets annexes des Poudres et des Essences, qui sont examinées dans les rapports concernant ces services (chap. 51-81, 52-81 et 54-81).

I. — La Délégation ministérielle pour l'Armement.

Le rôle de la D.M.A. est triple : elle doit définir les possibilités de satisfaire les besoins d'armement des trois Armées en liaison étroite avec leurs chefs d'état-major, assurer la régulation du développement industriel national dans son domaine, fournir les systèmes d'armes et les matériels nécessaires aux Armées.

Elle dispose pour cela de services centraux importants et de directions techniques spécialisées. Deux de ces directions techniques : Armements terrestres et Constructions navales sont dotées d'un compte de commerce. Les crédits qui les alimentent figurent dans la Section du budget intéressé, qui achète les matériels à la direction technique correspondante ou les commande dans le secteur privé.

On ne trouvera donc ici que les crédits d'études et d'investissements destinés aux organismes centraux de la D.M.A. et aux directions ne possédant pas de compte de commerce : Direction des recherches et moyens d'essais (D.R.M.E.), Direction des engins, Service central des télécommunications.

1° *Etudes et recherches.*

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1973	1974	Différence	1973	1974	Différence
	(En millions de francs.)					
51-87. — Etudes et développements communs	353,8	399,1	+ 45,3 (+ 12,8 %)	317,5	328,9	+ 11,4 (+ 3,6 %)
51-88. — Etudes spéciales atome	1.904	2.047,9	+ 143,9 (+ 7,5 %)	1.933	2.126	+ 193 (+ 10 %)
51-89. — Etudes spéciales engins	2.054	2.348	+ 294 (+ 14,3 %)	1.242,2	1.650	+ 407,8 (+ 32,8 %)
51-92. — Armement nucléaire tactique.	622,7	611,6	— 11,1 (— 1,8 %)	500,7	603,5	+ 102,8 (+ 20,5 %)

a) Etudes et développements communs : ces crédits concernent la recherche scientifique et technique commune à l'ensemble des Armées : études de base et recherche fondamentale, ainsi que les recherches concernant :

- le Service central des télécommunications et de l'informatique ;
- la Direction technique des engins.

b) Etudes spéciales « Atome » : l'utilisation des crédits n'appartient pas aux Armées, mais au Commissariat à l'énergie atomique auquel ils sont transférés. La Direction des applications militaires du C.E.A. est chargée de l'étude, du développement et de la fabrication des têtes nucléaires des engins, qu'elles soient thermonucléaires ou de fission.

Sur ces mêmes crédits sont imputées les dépenses correspondant aux études, au développement et à la fabrication du combustible pour la propulsion nucléaire des S.N.L.E.

c) Etudes spéciales « Engins » : en fait, ce chapitre supporte non seulement les études mais la fabrication des engins et des systèmes balistiques : S.S.B.S. du plateau d'Albion, où la décision est prise de construire une troisième unité de tir, et M.S.B.S. des sous-marins à propulsion nucléaire.

Les études en cours portent sur l'amélioration des performances des engins actuellement en service (portée et fiabilité) ainsi que sur le développement de programmes futurs.

d) Armement nucléaire tactique : le système d'arme sol-sol *Pluton*, ainsi qu'une bombe aéroportée utilisant la même charge nucléaire, est en cours de réalisation : conformément aux prévisions, une première unité opérationnelle doit être dotée du système *Pluton* au cours du premier semestre 1974. Les premières bombes aéroportées ont déjà été remises à une escadre aérienne.

2° Investissements techniques.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1973	1974	Différence	1973	1974	Différence
	(En millions de francs.)					
52-85. — D.M.A. — Investissements techniques et industriels ...	150,4	144,2	— 6,2 (— 4,1 %)	149,8	94,7	— 55,1 (— 36,8 %)
52-86. — D.R.M.E. — Investissements en moyens d'essais	128,2	148	+ 19,8 (+ 15,4 %)	169,5	95,3	— 74,2 (— 43,8 %)
52-87. — D.R.M.E. — Investissements dans les organismes sous tutelle	63,5	70	+ 6,5 (+ 10,2 %)	61,4	66,2	+ 4,8 (+ 7,8 %)
52-90. — Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique	12,5	9,5	— 3 (— 24 %)	11,7	8,6	— 3,1 (— 26,5 %)
54-82. — Acquisitions immobilières ..	1,2	6	+ 4,8 (+ 400 %)	3,9	5,5	+ 1,6 (+ 41 %)

a) Investissements techniques et industriels : ces crédits, en baisse par rapport à 1973, intéressent les services communs à l'ensemble de la D.M.A. et un certain nombre d'organismes centraux qui en dépendent également :

- centre de documentation de l'armement ;
- service de la surveillance industrielle de l'armement ;
- service central des télécommunications et de l'informatique.

Ils sont destinés non seulement à des achats de matériels mais aussi à des opérations d'infrastructure :

- relogement des directions régionales de la surveillance ;
- regroupement des organismes centraux et directions techniques au boulevard Victor, à Paris ;
- transfert de l'Ecole polytechnique à Palaiseau (52 millions de francs).

b) Investissements en moyens d'essais : ils comprennent principalement des moyens de mesure, de l'outillage et des matériels d'informatique, le tout destiné à l'équipement des champs de tir dépendant du Centre d'essais des Landes ou du Centre d'essais de la Méditerranée.

c) Investissements dans les organismes sous tutelle : sensiblement au même niveau que l'an dernier, ils intéressent surtout les souffleries et les principaux laboratoires dépendant de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (O.N.E.R.A.), pour 46,6 millions de francs, l'Institut franco-allemand de Saint-Louis (16,6 millions de francs) et les laboratoires de l'Ecole polytechnique (6,8 millions de francs).

d) Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique : ce chapitre voit ses crédits assez sensiblement amputés, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Ils sont destinés au développement de nos ventes de matériels de guerre à l'étranger : frais de mission du personnel envoyé en mission, réception de missions étrangères, etc. En outre, il couvre les frais du salon naval 1974.

Le montant des exportations de matériels de guerre continue à croître d'année en année : pour 1974, le montant des commandes connues permet d'envisager une nouvelle hausse :

Exportations.

	1971	1972	PREMIER SEMESTRE 1973
	(En millions de francs.)		
Matériels aériens	2.600	3.798	Inconnu
Matériels terrestres	572,4	517,5	20,1
Matériels navals	93,6	114	97,4
Matériels électroniques	235	345,2	196,4
Totaux	3.501	4.774,8	

Commandes reçues.

1971	7.122 millions de francs	
1972	4.735	—
1 ^{er} semestre 1973	2.557	—

e) Acquisitions immobilières : elles intéressent uniquement la D.M.A. : achat de logements pour le Centre d'essais des Landes et extension de champs de tir.

II. — La Direction des Centres d'expérimentation nucléaire.

CHAPITRE 51-90. — ÉTUDES SPÉCIALES.	AUTORISATIONS de programme	CRÉDITS de paiement
	(En millions de francs.)	
1973	318,6	336,4
1974	431,4	410
Différence	+ 112,8 (+ 35,4 %)	+ 78,6 (+ 21,9 %)

Malgré le titre du chapitre, ces crédits, en hausse très nette par rapport à 1973, couvrent l'ensemble des dépenses de constructions, aménagements, équipements du Centre d'expérimentations du Pacifique, ainsi que le soutien de ce Centre.

Le remplacement des anciens bâtiments-bases sur lesquels était logée une partie du personnel du Centre par des installations à terre a nécessité un remaniement complet du dispositif adopté, et un volume accru de dépenses d'investissement.

La recherche d'un site pour procéder à des expériences souterraines pèse aussi sur l'ensemble de ce chapitre.

III. — Les services communs.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1973	1974	Différence	1973	1974	Différence
	(En millions de francs.)					
53-61. — Service de Santé. - Matériel .	27,3	23,4	— 3,9 (— 14,3 %)	26,3	20	— 6,3 (— 23,9 %)
54-61. — Service de Santé. - Infra- structure	13,1	11,9	— 1,2 (— 9,2 %)	1,7	20	+ 18,3
53-91. — Organismes interarmées. — Matériel	47,3	51,5	+ 4,2 (+ 8,9 %)	46,3	42,5	— 3,8 (— 8,2 %)
54-92. — Organismes interarmées. — Infrastructure	26,6	29,8	+ 3,2 (+ 12 %)	18,3	16	— 2,3 (— 12,6 %)
54-80. — Service de documentation ex- térieure et de contre-espion- nage. — Equipement	28	17	— 11 (— 39,3 %)	25	25	»
54-91. — Construction de logements militaires	37	36,5	— 0,5 (— 1,3 %)	35	23	— 12 (— 34,3 %)
55-81. — Infrastructure O.T.A.N. ...	»	»	»	11,5	9,6	— 1,9 (— 16,5 %)
53-92. — Achat et fabrication d'héli- coptères	»	»	»	»	3	+ 3

a) Service de santé.

On note une baisse sensible du volume des crédits destinés aux fabrications de matériels du Service de santé. Cependant, les autorisations de programme nouvelles doivent permettre la réalisation du programme d'équipement en cours d'exécution, et l'entretien des dotations normales en médicaments et en matériels techniques. L'équipement technique des établissements et des laboratoires d'études et de recherche est également poursuivi.

Pour l'infrastructure, la diminution des autorisations de programme et la forte hausse des crédits de paiement permettent de poursuivre les opérations de rénovation déjà entreprises et d'en commencer quelques autres.

Les plus importantes intéressent :

- la reconstruction de l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce à Paris, en cours, qui reçoit une autorisation de programme nouvelle de 4,4 millions de francs, plus, pour certains travaux particuliers, 0,6 million de francs ;
- la rénovation des locaux hospitaliers de l'hôpital d'instruction Desgenettes à Lyon (4^e tranche), pour 3,3 millions de francs ;
- la réfection du chauffage central de l'hôpital Larrey à Versailles : 2,3 millions de francs, etc.

b) *Organismes interarmées.*

Les achats de matériels de toute nature, intéressant surtout les transmissions pour les bases interarmées d'outre-mer, se poursuivent malgré la diminution des crédits de paiement.

Pour l'infrastructure, outre les travaux intéressant les bases d'outre-mer, les crédits demandés concernent l'aménagement de camps, villages de vacances de l'Action sociale des Armées et quelques travaux pour le service des pensions.

c) *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*

Le chapitre couvre à la fois les travaux immobiliers et l'achat de matériels d'équipement.

La réduction du volume des autorisations de programme demandées intéresse principalement l'infrastructure ; seules pourront être poursuivies les opérations déjà lancées l'an dernier : aménagement du Fort de Noisy, rénovation de la Cité administrative des Tourelles, etc.

Pour le matériel, renouvellement du matériel de bureau, du parc automobile, des installations de photographie, et surtout de télécommunications et d'interception.

d) Construction de logements militaires.

Les autorisations de programme nouvelles sont sensiblement égales à celles qui ont été accordées en 1973. Elles couvrent le programme de construction de logements, qu'ils soient construits en régie ou par subvention. Ce même chapitre comprend les crédits nécessaires à la S.O.G.I.M.A. pour l'entretien et la rénovation des logements domaniaux, selon une convention particulière.

CHAPITRE III

SECTION AIR

Le Plan à long terme de l'Armée de l'Air a été présenté aux hautes instances militaires dans le courant de 1973, mais n'a pas été définitivement approuvé, ni par conséquent publié.

Un certain nombre de décisions de fond ont cependant été prises, qui fixent, pour un certain temps, le cadre du développement de nos forces aériennes. D'une part le nombre des avions de combat disponibles doit être augmenté, d'autre part les caractéristiques essentielles de l'avion de combat futur ont été arrêtées.

Dans un autre domaine, la décision de réaliser une troisième unité de missiles S.S.B.S., confiée à l'Armée de l'Air comme les deux premières, a été prise par le Gouvernement.

Quant au Mirage IV, qui constitue le vecteur de la bombe atomique stratégique, il doit être prolongé jusqu'en 1980.

Au total, le titre V du budget de l'Armée de l'Air a été doté de 5.494 millions de francs en autorisations de programme et 4.335 millions de francs en crédits de paiement, ce qui donne, par rapport aux crédits votés en 1973, une augmentation de 9,2 % et 12,4 %.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1973	1974	Différence	1973	1974	Différence
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes :</i>						
51-71. — Constructions aéronautiques.	972	1.062	+ 90 (+ 9,2 %)	853	947	+ 94 (+ 11 %)
<i>Investissements techniques et industriels :</i>						
52-71. — Constructions aéronautiques.	93,9	99,5	+ 5,6 (+ 6 %)	116,6	102	- 14,6 (- 12,5 %)
<i>Fabrications :</i>						
53-41. — Matériel du Commissariat de l'Air	103,5	118	+ 14,5 (+ 14 %)	94	106	+ 12 (+ 12,8 %)
53-51. — Armement et munitions	177	249	+ 72 (+ 40,7 %)	138,3	165	+ 26,7 (+ 19,3 %)
53-52. — Matériel au sol.....	114,9	135	+ 20,1 (+ 17,5 %)	97	100	+ 3 (+ 3,1 %)
53-71. — Electronique	501,5	604	+ 102,5 (+ 20,4 %)	488	480	- 8 (- 1,6 %)
53-72. — Matériel aérien	2.741,7	2.900	+ 158,3 (+ 5,8 %)	1.777,9	2.139	+ 361,1 (+ 20,3 %)
<i>Infrastructure :</i>						
54-61. — Travaux et installations ...	321,3	325,2	+ 3,9 (+ 1,2 %)	291	294	+ 3 (+ 1 %)
54-62. — Acquisitions immobilières ..	4	2	- 2 (- 50 %)	1	2	+ 1 (+ 100 %)
Totaux	5.029,8	5.494,7	+ 464,9 (+ 9,2 %)	3.856,8	4.335	+ 478,2 (+ 12,4 %)

1. Etudes.

Dans l'ensemble, les études anciennes se sont déroulées comme prévu : le début des essais en vol du moteur M 53 et les tirs de maquette du missile Super 530 ont été réalisés.

Le Jaguar donne encore lieu à un certain volume d'études intéressant la cellule ou le moteur.

Les essais du moteur M 53 se poursuivent soit au banc, soit en vol sur le banc volant Caravelle. De même, le moteur Larzac, qui doit équiper l'Alphajet, est en cours d'essais en vol ou au banc.

L'avion de combat futur a donné lieu à une définition complète qui doit conduire à la réalisation d'un prototype dont le premier vol est prévu pour 1976. En principe, cet avion doit effectuer les missions suivantes :

- interception ;
- supériorité aérienne ;
- pénétration tous temps et bombardement nucléaire ;
- emport des armements conventionnels en service.

Les études faites ont montré que, pour satisfaire ces exigences diverses, il était possible d'utiliser les mêmes éléments de base que pour les Mirage F 1, mais que les systèmes d'armes devraient être différents. Pour des raisons de coût et de complexité, la voilure fixe s'est finalement révélée préférable à la géométrie variable. Le moteur qui l'équipera est le M 53 actuellement en cours d'essais.

L'avion de combat futur pourra être mis en service vers 1979-1980.

Enfin, en ce qui concerne les engins, les essais du Magic se poursuivent, mais avec un certain retard dû à des difficultés techniques ; le développement du Super 530 se déroule dans les conditions prévues ; le Crotale est en cours d'expérimentation.

2. Fabrications.

a) *Matériels aériens.*

Les fabrications de matériels aériens sont dotées d'autorisations de programme en hausse de 5,8 % seulement par rapport à 1973, et de crédits de paiement en hausse de 20,3 % : on en arrive à la période de réalisation des programmes ayant fait l'objet de commandes au cours des exercices précédents.

— JAGUAR :

On sait que les essais de cet appareil ont été longs et ont été à l'origine d'un nombre important de mises au point, tant pour la cellule que pour le moteur.

Finalement, les 10 premiers avions ont été utilisés pour la poursuite de la mise au point et de l'expérimentation opérationnelle. Les livraisons se poursuivent conformément au programme prévu (19 avions au 30 juin 1973), et le premier escadron opérationnel a été constitué.

Au total, 99 avions ont été commandés de 1968 à 1972 ; une troisième tranche de 21 est en cours de préparation, et une quatrième tranche de 40 est prévue en 1974. Le dernier de ces 160 appareils doit être livré en 1978.

Le prix du *Jaguar*, qui avait dû être révisé fortement en hausse à la suite de difficultés survenues en 1972, est compris, suivant la version, entre 26,5 et 31,6 millions de francs.

— F 1 :

La livraison du premier appareil de série a eu lieu en mars 1973. Les essais se sont poursuivis avec les 3 prototypes et ce premier appareil de série. Une première commande de 30 avions a été notifiée en 1969 et une seconde tranche de 55 en août 1971. Une troisième tranche de 20 avions a été commandée en 1973 ainsi que le complément de rechanges de la deuxième tranche.

En fin 1973, 17 avions auront été reçus et 33 autres sont attendus en 1974. Le dernier des 105 actuellement commandés doit être livré en 1976.

Le prix du F 1 oscille entre 32 et 37 millions de francs suivant la commande et le type.

— ALPHAJET : avion-école fabriqué en collaboration franco-allemande. Le premier vol du premier prototype a eu lieu le 26 octobre 1973, nettement en avance sur les prévisions. Le protocole en vigueur prévoit seulement la phase développement avec 4 avions prototypes. La première commande pourra être passée en fin 1974.

Le prix de cet appareil n'a pas encore été définitivement fixé.

Les crédits demandés au budget de 1974 correspondent au lancement de l'industrialisation.

— SA 330 :

La commande d'hélicoptères de ce type a été rendue nécessaire pour remplacer un certain nombre d'*Alouette III* moins bien adaptés en certaines missions.

b) *Investissements industriels.*

Le chapitre est en hausse de 6 % quant aux autorisations de programme, mais diminue de 12,5 % pour les crédits de paiement. Il comprend des travaux d'infrastructure dans des établissements dépendant de la D.T.C.A. et quelques opérations d'importance mineure soit dans des établissements d'Etat, soit à l'industrie.

c) *Matériels pour le Commissariat de l'Air.*

+ 14 % en autorisations de programme et + 12,8 % en crédits de paiement. Il s'agit du programme annuel de renouvellement du matériel d'habillement, de couchage et d'ameublement des bases.

d) *Armement et munitions.*

La progression du chapitre est considérable en autorisations de programme : + 40,7 %, et un peu moindre en crédits de paiement : + 19,3 %. Les crédits demandés correspondent à l'achat de munitions classiques pour remplacer les consommations d'exercice, ainsi qu'à la constitution du stock de guerre.

En outre, des crédits sont consacrés à la fabrication des missiles *Magic*, réalisés par la D.T.En.

e) *Matériels au sol.*

+ 17,5 % en autorisations de programme ; + 3,1 % en crédits de paiement. Ces matériels, réalisés soit par la Direction centrale du matériel, soit par la D.T.C.A., comprennent les matériels roulants, les groupes électrogènes et les divers matériels d'aérodrome.

f) *Electronique.*

Crédits augmentés de 20,4 % en autorisations de programme et diminués de 1,6 % en crédits de paiement. Ils comprennent à la fois un programme d'achat d'appareils nouveaux de série pour les télécommunications, l'informatique et la détection électromagnétique, et aussi les rechanges nécessaires aux installations en service à bord des avions et à terre.

3. **Infrastructure.**

Les crédits de travaux demandés sont, au total, sensiblement égaux à ceux accordés l'an dernier : + 1,2 % en autorisations de programme et + 1 % en crédits de paiement. Les autorisations de programme nouvelles correspondent soit à la poursuite de programmes anciens déjà dotés les années précédentes, soit au démarrage d'opérations nouvelles ; les principales intéressent :

- le regroupement et la rénovation des bases aériennes : Villacoublay, Aix-les-Mille, Cité de l'Air à Paris, Salon, Nîmes ; installation de chauffage central, installations sportives ;
- la construction de la nouvelle école de Rochefort-Soubise, dont la première tranche de travaux s'élève, à elle seule, à 119,5 millions de francs ;
- l'environnement opérationnel de certaines installations : Taverny, Mont-Verdun, protection des bases F.N.S. ... et réalisation du Plan « Vauban » de défense aérienne ;
- le renouvellement et l'entretien du matériel du génie de l'Air, et la conservation du domaine ;
- enfin, des opérations concernant des établissements dépendant de la Direction du matériel et de la Direction du commissariat.

CHAPITRE IV

SECTION FORCES TERRESTRES

La part des Forces terrestres dans l'ensemble du budget des Armées demeure à peu près constante, à 26,8 % en 1974 contre 26,5 % en 1973. Au total, le titre V prévoit, pour 1974, 5 milliards de francs d'autorisations de programmes nouvelles assorties de 4 milliards de francs de crédits de paiement, alors que l'échéancier de la loi-programme prévoyait pour 1974 4,35 milliards de francs d'autorisations de programme et, à titre indicatif, 3,8 milliards de francs de crédits de paiement. On examinera plus loin le détail de ces différences avec la loi-programme.

Le tableau suivant donne, par chapitre, les crédits alloués en 1973 et proposés pour 1974. On notera la disparition des deux chapitres concernant les investissements techniques et les acquisitions immobilières à caractère industriel, qui sont supportés par le compte de commerce de la D.T.A.T. et ne donnent lieu, cette année, à aucune subvention du budget des Armées.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1973	1974	Différence	1973	1974	Différence
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes :</i>						
51-71. — Matériels d'armement	451,8	490,7	+ 38,9 (+ 8,6 %)	374,1	421,8	+ 47,7 (+ 12,7 %)
<i>Investissements techniques et industriels :</i>						
52-71. — Armements terrestres. — Investissements et acquisitions immobilières	»	»	»	2,5	»	— 2,5
<i>Fabrications :</i>						
53-41. — Habillement, campement, couchage, ameublement ...	338,2	410	+ 71,8 (+ 21,2 %)	255	317,5	+ 62,5 (+ 24,5 %)
53-71. — Fabrications d'armement ..	2.857,5	3.367,6	+ 510,1 (+ 17,8 %)	2.448,3	2.652	+ 203,7 (+ 8,3 %)
53-91. — Fabrications de matériels divers	106,2	125,3	+ 19,1 (+ 18 %)	113	127,2	+ 14,2 (+ 12,6 %)
<i>Infrastructure :</i>						
54-51. — Infrastructure des services..	64,7	75,1	+ 10,4 (+ 16,1 %)	73,6	89	+ 15,4 (+ 20,9 %)
54-61. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement	517,3	591,6	+ 74,3 (+ 14,4 %)	342,2	435,5	+ 93,3 (+ 27,3 %)
54-62. — Acquisitions immobilières ..	15	20	+ 5 (+ 33,3 %)	17	17	»
Totaux	4.350,7	5.080,3	+ 729,6 (+ 16,8 %)	3.625,7	4.060	+ 434,3 (+ 12 %)

1° Études.

Les autorisations de programme nouvelles demandées, qui dépassent de 8,6 % celles votées en 1973, correspondent aux principales opérations suivantes, qu'elles aient été commencées au cours des exercices précédents ou qu'elles soient nouvelles. Au total, le chapitre 51-71 voit ses crédits de paiement augmentés de 12,7 %.

— Engins blindés de la famille AMX 30 : les études intéressent le perfectionnement de ce char, dont on cherche à améliorer l'efficacité et la fiabilité. Une nouvelle tourelle est aussi à l'étude. D'autre part, on envisage, pour une date plus lointaine, une rénovation de l'AMX 30, aboutissant à un matériel mieux armé et plus puissant.

— Engins blindés AMX 10 : la présérie est en cours de livraison et les études, en 1974, consistent dans la recherche d'améliorations résultant de l'expérimentation, et dans la réalisation de matériels d'instruction.

— La version à routes de l'AMX 10, destinée aux régiments de reconnaissance, est en cours d'expérimentation, après achèvement des prototypes.

— Le véhicule de l'avant blindé a donné lieu à la fabrication de 2 prototypes par deux constructeurs concurrents : le choix du type définitif interviendra en 1974.

— Le nouveau fusil automatique fait l'objet d'études depuis plusieurs années : 3 types sont actuellement en concurrence, et le choix définitif devrait également avoir lieu cette année.

— Engin antichar *Hot* : le développement du système au sol et sur hélicoptère doit se poursuivre au cours de l'année en collaboration avec les Allemands. Jusqu'ici ces expérimentations sont très favorables. Le montage de cet engin sur hélicoptère SA 341 est en cours de mise au point.

— Matériel de franchissement : un nouveau type d'engin est à l'étude : 3 prototypes sont en construction, les essais ne devant commencer qu'en 1975.

— Engin sol-air *Roland* : son étude a été entreprise en collaboration franco-allemande depuis 1964. Les prototypes, livrés en 1972, ont donné lieu à des expérimentations satisfaisantes, mais la présérie ne sera disponible qu'en 1976. Le retard constaté sur cet engin est dû aux difficultés des procédures de coopération.

— Canon automoteur de 155 : les matériels de présérie sont en cours d'expérimentation, certaines études complémentaires se poursuivent.

— Télécommunications : poursuite de l'étude d'un système complexe dit réseau intégré de transmission automatique, qui atteint maintenant la phase ultime de l'expérimentation.

D'autres études sont en cours, notamment celle d'un lance-roquettes multiple et celles concernant l'automatisation du tir de l'artillerie, etc.

2° Fabrications d'armement.

Les autorisations de programme nouvelles sont en hausse de 17,8 % par rapport à 1973, et les crédits de paiement de 8,3 % seulement : ils ont été calculés en fonction de ce que pouvaient effectivement consommer les fournisseurs, compte tenu de l'avancement réel des programmes.

— Véhicules de combat : la réalisation des deux « familles » de chars se poursuit normalement (672,1 millions de francs) :

AMX 30 : au 31 décembre 1973, 845 chars auront été livrés, et 108 sont attendus en 1974. En outre, 10 chars de dépannage et 30 chars poseurs de pont seront commandés en 1974. Les crédits demandés comprennent la réalisation d'améliorations (remise à hauteur) de 430 chars déjà livrés.

AMX 10 : la livraison de la présérie est en cours ; les autorisations de programme de 1974 serviront à financer 107 AMX 10 P (transport de personnel) ainsi qu'à l'industrialisation et la fabrication d'une première tranche d'AMX 10 RC (roue, canon).

— Matériels aériens destinés à l'aviation légère de l'Armée de Terre (162 millions de francs) :

SA 341 *Gazelle* : les crédits de 1974 permettent de financer la 4^e tranche du programme (34 appareils) et la couverture des hausses économiques. A la fin de 1973, 27 appareils auront été livrés.

SA 330 *Puma* : le financement du programme total de 130 appareils a été assuré sur les budgets antérieurs. A la fin de 1973, 91 appareils auront été livrés.

— Matériels d'artillerie (257 millions de francs) :

Canon de 155 automoteur : achèvement de l'industrialisation et financement des 15 premiers matériels de série. La livraison de la présérie est attendue en mars prochain.

Système sol-air *Roland* : achèvement de l'industrialisation du lanceur qui se compose d'une tourelle sur châssis AMX 30 et commande d'une première tranche de 8 véhicules de tir. Au total, 220 matériels doivent être commandés.

— Munitions et missiles (1.232,2 millions de francs) :

Missiles *Milan* antichar : sur une série complète de 13.000 engins, les premières livraisons de série auront lieu en 1974, et s'échelonneront sur les IV^e et V^e Plans.

Missiles *Hot* : poursuite de l'exécution de la série, en munitions de combat et en munitions d'exercice.

Missiles *Roland* : même observation, la production en série commencera en 1974 et se prolongera jusqu'en 1985.

Pour les autres munitions classiques, obus de char, obus d'artillerie, roquettes, grenades et munitions pour mortier, cartouches, mines et explosifs, etc., les autorisations de programme doivent permettre le financement des tranches de renouvellement des munitions consommées à l'instruction, et la constitution progressive de stocks « guerre ».

— Transmissions (304 millions de francs) : les crédits concernent la suite des fabrications déjà entreprises de postes radio à faible, moyenne ou grande puissance, dont certains sont déjà en service dans les unités, des radars, des systèmes de télécommunications radio et de guerre électronique, ainsi que des appareils divers (chiffre, cryptophonie, détection, etc.).

— Véhicules de servitude (437 millions de francs) :

Camionnettes *Simca-Marmon* : le programme de 8.736 véhicules est totalement financé, et les derniers véhicules livrés en janvier 1974.

Camions *Berliet 4 T* : financement d'une tranche annuelle de 1.250 camions, compris dans un programme total de 16.000 véhicules.

Véhicules de l'avant blindé : commande d'une première tranche de 110 véhicules.

Méhari : 1.000 exemplaires commandés (remplacement de la Jcep).

— Armement léger (125 millions de francs) :

Lance-roquettes de 89 mm : livraison de 3.300 appareils. Les crédits de 1974 doivent couvrir les hausses économiques.

Postes de tir *Milan* : poursuite du programme en cours d'exécution.

Postes de tir *Hot* : début du programme en 1974 : industrialisation et première tranche de 40 postes.

— Matériel du génie (71 millions de francs) :

Les deux gros matériels de franchissement : engins *Gillois* et pont automoteur sont en fin d'exécution de programme : les crédits prévus couvriront les hausses économiques et les renouvellements de matériels.

3° Fabrications diverses.

— Le chapitre habillement, campement, couchage, ameublement voit ses autorisations de programme augmentées de 21,2 % et les crédits de paiement de 24,5 % : cela doit lui permettre de faire face aux hausses de prix des matières premières, particulièrement élevées dans ce secteur. Il comprend la poursuite des programmes déjà entrepris dans les domaines de l'intendance : habillement, campement, matériels de sport, matériels de couchage, ameublement, principalement en vue de l'amélioration des conditions d'exécution du service national.

— De même, le chapitre 53-91 : fabrications de matériels divers, comprend les crédits à verser au budget annexe des essences pour la poursuite du programme d'équipement de l'Armée de Terre en matériels de transport et d'exploitation, et des achats pour les laboratoires et les écoles.

4° Infrastructure.

L'infrastructure des services voit ses crédits en hausse de 16 % pour les autorisations de programme et de 20,9 % pour les crédits de paiement. Les principaux travaux en cours ou entrepris en 1974 concernent principalement des modifications de structure pour l'intendance, la poursuite du remodelage des établissements du service du matériel et la mise en place du réseau intégré des transmissions de l'Armée de Terre, en cours depuis 1972.

Les crédits mis à la disposition du génie (chapitre 54-61) sont plus importants en valeur absolue : par rapport à 1973, ils augmentent de 14,4 % en autorisations de programme et de 27,3 % en crédits de paiement. Ils concernent essentiellement les programmes suivants :

1. — Casernements.

Revalorisation des casernements anciens : autorisations de programme demandées : 233,8 millions.

Ce programme recouvre :

— l'amélioration des conditions de vie des hommes du rang, pour 90 millions de francs. Cette mesure, prescrite par le Ministre en 1973, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions d'exé-

cution du service national et porte sur la généralisation du chauffage central dans les casernements importants occupés par un bataillon au moins ;

- la poursuite de la mise à hauteur d'une première tranche de 50 casernements (l'Armée de Terre occupe environ 400 casernements). Cette revalorisation en profondeur, commencée en 1965, sera achevée en 1977 ;
- les améliorations ponctuelles pour remédier aux déficiences les plus criantes dans les autres casernements non touchés par la revalorisation en profondeur. Un effort particulier est consenti au profit des centres de sélection, premier contact des jeunes appelés avec l'Armée.

Construction de casernements neufs : autorisations de programme demandées : 157 millions de francs.

La dotation doit permettre :

- de terminer les casernements neufs de Montléry, Mailly, Rouen-le-Rouvray, Fréjus et Castelsarrasin ;
- de poursuivre la construction de 7 casernements neufs : Grenoble, Oberhoffen, Toulouse-Franczal, La Lande d'Oué, Belfort, Sathonay et Montélimar ;
- de lancer les travaux à Chambéry, Bitche et Calvi.

Bâtiments pour cadres célibataires (sous-officiers et P.F.A.T.) : autorisations de programme demandées : 15,6 millions de francs.

La dotation permettra de réaliser environ 480 chambres destinées aux sous-officiers célibataires ou aux personnels féminins de l'Armée de Terre.

En outre, un certain volume de crédits couvre les travaux de protection des points sensibles, l'adaptation des locaux de l'A.L.A.T. à la mise en place de nouveaux matériels (hélicoptères SA 330) — l'infrastructure outre-mer, dont le repli des forces françaises de Madagascar sur la Réunion (21 millions de francs) — l'infrastructure en Allemagne.

2. — *Ecoles, camps et champs de tir* (128 millions de francs).

Ces crédits comprennent la poursuite des travaux à Canjuers, au Larzac et dans quelques autres camps, la construction de l'Ecole d'application d'artillerie à Draguignan, la modernisation de quelques stands de tir.

Il paraît utile de noter, au chapitre 54-62 — acquisitions immobilières, l'inscription d'une somme de 10 millions de francs pour l'achat de terrains complémentaires au camp du Larzac.

Par rapport à la loi-programme, on constate :

- deux retards techniques importants dus au report de la construction de chars AMX 30 poseurs de pont, ce matériel n'étant pas parfaitement défini, et des affûts de tir aérien par canon de 30 mm, les évaluations techniques des prototypes n'étant pas terminées. Les crédits ainsi libérés ont été affectés à d'autres opérations ;
- pour l'armement nucléaire tactique, une autorisation de programme de 6,4 millions de francs est inscrite à la Section « Terre » pour le matériel d'instruction non prévu dans le Plan ;
- pour les études : 28,5 millions de francs supplémentaires pour les hausses économiques ;
- pour les fabrications : + 266,4 millions de francs qui vont aux engins blindés : AMX 30, revalorisation des AMX 13, munitions et missiles ;
- pour l'infrastructure : + 434 millions de francs concernant surtout les hausses économiques des différents programmes.

CHAPITRE V

SECTION MARINE

La Section Marine présente la double caractéristique, depuis 1972, d'être à la fois l'expression du plan de cinq ans commun aux Armées et d'un plan plus vaste à quinze ans, dont les éléments principaux ont été publiés par décret en 1972. Bien que ce plan à long terme ne comporte aucun élément chiffré, il est contraignant cependant quant à la nature et la qualité des forces navales qui doivent être construites et entretenues au cours des années à venir.

Au total, pour 1974 les crédits demandés s'élèvent à :

4.405,6 millions de francs en autorisations de programme, soit + 8,4 % par rapport à 1973 ;

3.399 millions de francs en crédits de paiement, soit + 1,9 %.

C'est, comme il a été dit plus haut, la Section qui reçoit le plus faible pourcentage de hausses.

Par rapport à la loi-programme, la Section Marine reçoit plus d'autorisations de programme que prévu, mais subit une diminution en crédits de paiement :

	LOI DE PROGRAMME		BUDGET 1974	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	(En millions de francs.)			
F.N.S. Marine	970	950	928	950
Marine	3.088	2.630	3.477,7	2.449
Totaux	4.058	3.580	4.405,7	3.399

Soit + 347,7 en autorisations de programme
et — 181 en crédits de paiement.

Les crédits demandés pour 1974 se répartissent ainsi :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1973	1974	Différence	1973	1974	Différence
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes :</i>						
51-71. — Armement et prototypes .	530,7	512,1	— 18,6 (— 3,5 %)	456	377,6	— 78,4 (— 17,2 %)
<i>Fabrications :</i>						
53-41. — Habillement, couchage, casernement	50,5	56,2	+ 5,7 (+ 11,3 %)	49,5	56,6	+ 7,1 (+ 14,3 %)
53-51. — Matériels de série de l'aéronautique navale	753	767,3	+ 14,3 (+ 1,9 %)	430,7	412	— 18,7 (— 4,3 %)
53-61. — Equipement des transmissions	46,3	48	+ 1,7 (+ 3,7 %)	25	37,4	+ 12,4 (+ 49,6 %)
53-71. — Constructions neuves de la flotte	2.008,8	2.306,9	+ 298,1 (+ 14,8 %)	1.800,1	1.976,5	+ 176,4 (+ 9,8 %)
53-72. — Munitions et engins	413,1	464,4	+ 51,3 (+ 12,4 %)	335,4	337	+ 1,6
53-73. — Equipement militaire	86,3	90,7	+ 4,4 (+ 5,1 %)	80,8	88	+ 7,2 (+ 8,9 %)
<i>Infrastructure :</i>						
54-41. — Commissariat de la Marine ..	10,1	9,6	— 0,5 (— 5 %)	8,7	9,7	+ 1 (+ 11,5 %)
54-51. — Bases de l'Aéronautique navale	30,1	27,3	— 2,8 (— 9,3 %)	26,8	28,2	+ 1,4 (+ 5,2 %)
54-61. — Travaux maritimes	133,9	121,4	— 12,5 (— 9,3 %)	121	75	— 46 (— 38 %)
54-62. — Acquisitions immobilières ..	0,5	1,7	+ 1,2 (+ 240 %)	0,5	1	+ 0,5 (+ 100 %)
Totaux	4.063,3	4.405,6	+ 342,3 (+ 8,4 %)	3.334,5	3.399	+ 64,5 (+ 1,9 %)

1° Études d'armement et prototypes.

Ce chapitre subit en 1974 une diminution de ses crédits : 3,5 % en autorisations de programme et 17,2 % en crédits de paiement. Cependant, les études anciennes les plus importantes peuvent être poursuivies et de nouvelles entreprises :

- sonar à longue portée *Cormoran* : la première phase de l'étude a montré la possibilité de le réaliser. La poursuite des opérations suppose la construction d'un premier sonar et la transformation d'un bâtiment en navire expérimental ;
- système d'arme de défense antiaérienne rapprochée (S.A.C.P.) : plusieurs solutions du problème sont actuellement à l'étude, le choix entre elles doit survenir en 1974 ;
- Hélicoptère WG 13 *Lynx* : bien que les essais en vol aient commencé en 1971, les crédits d'étude permettent de poursuivre la mise au point de la définition de base et les essais des systèmes d'armes. 18 appareils auront été commandés en 1973 ;
- Bréguet-Atlantic 1150 : cet appareil est en service depuis 1972 ; il doit subir un certain nombre de transformations à l'étude pour lui permettre de répondre à des besoins spécifiquement français ;
- avion d'assaut embarqué : le *Super Etendard* a été finalement choisi pour remplacer l'*Etendard IV* ; les études sont donc menées concurremment sur le développement de l'avion et de son moteur.

A côté de ces études correspondant à des programmes majeurs, la Marine poursuit l'étude de faisabilité d'un missile surface-air moyenne portée et de missiles aéroportés antinavires.

Enfin, en collaboration avec la D.T.C.N., les études de base concernent les points suivants :

- architecture navale, projets de navires nouveaux ou de matériaux nouveaux (plastique) ;
- moyens de navigation ou de détection électromagnétique ;
- systèmes d'armes air et surface ;
- lutte anti-sous-marine.

2° Fabrications.

a) *Constructions neuves de la flotte.*

Ce chapitre, le plus important de la Section Marine, voit les crédits demandés augmenter de 14,8 % en autorisations de programme et de 9,8 % en crédits de paiement par rapport à l'an dernier. Comme pour l'Armée de l'Air, on sait que les crédits consacrés à la composante Marine de la Force nucléaire stratégique sont compris dans la Section « Marine ». Ils absorbent à eux seuls 40,2 % des autorisations de programme de ce chapitre et 49,5 % de ses crédits de paiement. La part restant pour les constructions neuves de navires à propulsion classique est donc limitée à 1.377,9 millions de la Force nucléaire stratégique sont compris dans la Section Marine. Ils crédits de paiement.

L'article 40 du chapitre, qui groupe les crédits consacrés à la F.N.S., comprend la construction des sous-marins à propulsion nucléaire lanceurs d'engins (S.N.L.E.) et leur environnement à terre.

Le plan actuel comprend la construction de 5 S.N.L.E. : les deux premiers sont en service actif : le *Redoutable* et le *Terrible* ; le troisième, le *Foudroyant* est en cours d'essais et entrera en service en 1974. Les deux derniers sont en cours de construction à Cherbourg et doivent entrer en service, l'*Indomptable* en 1977 et le *Tonnant* en 1979.

Chacun d'eux est armé de 16 missiles à charge nucléaire, financés sur un chapitre du budget de la Section Commune.

L'environnement de cette Force océanique stratégique (F.O.S.) est conçu pour le soutien de ces 5 sous-marins. Il comprend :

- la base de l'Île Longue actuellement en service ;
- la pyrotechnie de Guenvenez ;
- le centre d'instruction du personnel des Roches-Douvres à Brest ;
- les installations de Houilles où réside l'Amiral commandant la F.O.S. ;
- le centre de Rosnay qui utilise les moyens particuliers de transmission propres aux S.N.L.E.

Toutes ces installations sont en service, mais un certain nombre de travaux reste à faire, à mesure de la mise en service des S.N.L.E.

Les constructions de bâtiments à propulsion classique comprennent la poursuite des programmes lancés en 1972 et 1973, avec cependant la réalisation d'un bâtiment non prévu au Plan : le *Jules-Verne*.

— Frégates type F 67 : 3 ont été mises en construction à Lorient : la première, *Tourville*, doit être admise au service actif au début de 1974, la seconde, *Duguay-Trouin*, en avril 1975, et la troisième, *De Grasse*, en juin 1976. Le financement de ces bâtiments n'est pas encore totalement acquis, et des crédits doivent encore être prévus au budget de 1975.

— Corvettes type C 70 : 3 sont également prévues au Plan : la décision de mise en chantier de la première, baptisée *Georges-Leygues*, a été prise en mai 1973 ; la seconde sera commencée en 1974 ; les 3 bâtiments doivent commencer leurs essais en 1977-1978.

— Avisos : le Plan prévoit la construction de 14 bâtiments de ce type chargés de la surveillance des eaux côtières contre les sous-marins. La décision de mise en chantier des 8 premiers a été prise en mai 1972, celle des numéros 9 à 11 en juillet 1973. La D.C.A.N. de Lorient assure la construction de la série complète. Le premier aviso vient d'être mis à flot.

— Sous-marins diesel 1.200 T. : 4 sont prévus au III^e Plan : ils sont tous les 4 en chantier à Cherbourg, et doivent être présentés aux essais de 1975 à 1977.

En dehors de ces constructions, on notera l'achèvement d'un pétrolier ravitailleur léger et la mise en chantier de patrouilleurs rapides et de bâtiments antimines, ainsi que la transformation en bâtiment-atelier polyvalent baptisé *Jules-Verne* d'une coque primitivement destinée à un transport de munitions. Cette opération n'était pas prévue à la loi-programme.

Les grosses refontes comprennent essentiellement la modernisation des sous-marins type *Daphné* et un ensemble de travaux de détail sur les bâtiments en service,

b) Matériels de série de l'Aéronautique navale.

Les crédits prévus pour 1974 sont en légère hausse : 1,9 % pour les autorisations de programme, et en baisse sensible : 4,8 % en crédits de paiement. Cette situation est due à l'absence de réalisations importantes en cours.

Une grande partie de ces crédits est, en effet, consacrée à l'achat de rechanges pour le matériel en service ; les deux seuls programmes en cours concernent :

- les hélicoptères WG 13 pour l'armement des corvettes : en principe, le financement des commandes a été prévu au budget de 1973 ; les crédits demandés en 1974 sont destinés à couvrir les hausses économiques et les dépenses d'équipement complémentaires ;
- l'avion d'assaut embarqué : il est destiné à remplacer les *Etendard IV* actuellement en service. On sait que le choix du Ministre s'est porté sur le *Super Etendard* français, équipé d'un moteur français. Les caractéristiques précises de cet avion sont toujours à l'étude, mais une première tranche de crédits de fabrication figure au budget de 1974 (427,7 millions de francs) pour le début d'industrialisation et la commande d'une tranche de 10 appareils, devant être complétée ultérieurement à 60 appareils.

c) *Habillement, couchage et casernement.*

Ces crédits, dont l'augmentation de 11,3 % en autorisations de programme et 14,3 % en crédits de paiement correspond à peu près à la hausse des prix, serviront à la réalisation des programmes en cours de renouvellement des matériels de l'espèce.

d) *Equipement des transmissions.*

Très faible hausse en autorisations de programme : 3,7 % et très importante en crédits de paiement : 49,6 %, ce qui indique que le développement des programmes anciens se poursuit. Les crédits les plus importants intéressent les télécommunications et l'informatique,

e) *Munitions et engins.*

+ 12,4 % en autorisations de programme et à peu près le même volume de crédits de paiement qu'en 1973. On trouve ici les crédits nécessaires au renouvellement des stocks de munitions classiques pour la flotte et l'aéronavale, de mines et de divers engins construits par la Direction technique des constructions navales.

Les commandes de missiles *Magic* et MM 38, fabriqués par la Direction technique des engins, sont financées également par ce chapitre:

f) *Équipement militaire.*

Légère augmentation par rapport à 1973 : + 5,1 % en autorisations de programme et + 8,9 % en crédits de paiement.

Ce chapitre rassemble un ensemble de travaux et d'achat de gros équipements destinés à certains services à terre : écoles d'armes, stations radio, champs de lancement de torpilles ou d'engins, etc., ainsi que l'équipement en matériel du service océanographique et hydrographique.

3° Infrastructure.

Deux chapitres intéressent respectivement les installations du Commissariat de la Marine et les bases de l'Aéronautique navale : leurs autorisations de programme sont en légère diminution et leurs crédits de paiement en hausse. Ils n'attirent aucune observation particulière.

Le chapitre intéressant les travaux maritimes voit, par contre, ses crédits sensiblement diminués, tant en autorisations de programme nouvelles (— 9,3 %) qu'en crédits de paiement (— 38 %). Ceci signifie que les travaux en cours pourront être continués, mais fort peu d'opérations nouvelles entreprises.

Le Centre d'instruction naval de Querqueville, à Cherbourg, reçoit le complément d'autorisations de programme qui lui permettra, comme prévu, d'être mis en service en juin 1975. A Toulon, la dernière tranche de travaux d'extension de la base des sous-marins est également dotée.

Les points d'appui outre-mer, dont la Réunion, Dakar, Nouméa, Fort-de-France, reçoivent aussi quelques crédits,

CHAPITRE VI

GENDARMERIE

Le titre V de la Section Gendarmerie comprend trois chapitres concernant les fabrications de matériels et l'infrastructure :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1973	1974	Différence	1973	1974	Différence
	(En millions de francs.)					
<i>Fabrications :</i>						
53-51 — Matériel	190,2	200,6	+ 10,4 (+ 5,5 %)	177,4	206,2	+ 28,8 (+ 16,2 %)
53-52. — Habillement, couchage, ameublement. - Programme.	12	15,7	+ 3,7 (+ 30,8 %)	16,6	14,9	— 1,7 (— 10,2 %)
<i>Infrastructure :</i>						
54-51 — Acquisitions immobilières ..	277	305	+ 28 (+ 10,1 %)	198	226,9	+ 28,9 (+ 14,6 %)
Totaux	479,2	521,3	+ 42,1 (+ 8,8 %)	392	448	+ 56 (+ 14,3 %)

a) *Les achats de matériels* prévus intéressent le matériel électronique de télécommunications, les véhicules de transport y compris les véhicules blindés à roues, certains matériels aériens (hélicoptères), l'armement léger et les munitions, ainsi que le matériel particulier à la police de la circulation.

L'exécution du programme prévu au Plan de cinq ans se poursuit : les autorisations de programme attribuées en 1974 sont supérieures de 14,6 millions de francs à l'échéance correspondante du Plan.

b) *Les programmes d'habillement*, y compris les tenues de combat et les collections spécialisées, se déroulent aussi à la cadence prévue.

c) *Infrastructure* : Les crédits demandés doivent permettre de poursuivre le financement des 7.500 unités logements dont la réalisation est prévue au Plan de cinq ans.

Géographiquement, les travaux prévus pour 1974 doivent s'exécuter en des points très variés du territoire.

CONCLUSION

Au terme de l'examen des crédits militaires, il convient d'apprécier l'effort de défense que consacre le projet de budget des Armées pour 1974. Comparées au P.N.B., les dotations prévues ne représenteront que 2,98 % contre 3,10 % en 1973, ce qui marque un décrochement assez sensible. Or, sur la base de ce dernier pourcentage et, compte tenu des renseignements extraits de « The military Balance », la France occupe aujourd'hui la onzième place parmi les pays soit de l'Europe de l'Est, soit du monde occidental, en matière de défense. La baisse enregistrée pour 1974 ne pourra se traduire que par un recul dans cette hiérarchie, recul d'autant moins justifié que les missions confiées à nos forces militaires n'ont en rien été modifiées. Parallèlement, de toutes les puissances dotées d'un armement moderne comprenant l'arme nucléaire, notre pays est celui qui maintient au niveau le plus bas ses dépenses militaires ; il y a lieu de craindre que cette situation peu enviable ne soit confirmée.

Sans doute les dotations en capital sont elles conformes aux prévisions de la loi-programme, mais on est en droit de se demander si, malgré les révisions auxquelles il a été procédé, le contenu physique de la loi-programme ne devrait pas être plus complètement remanié, en fonction des progrès de la recherche et si tel armement retenu en 1970 en raison de ses qualités n'a pas perdu, au cours des années, une bonne part de son efficacité. L'objectif d'une loi-programme militaire étant essentiellement d'assurer à notre pays les moyens de poursuivre la modernisation de ses forces armées, il apparaît que la poursuite de cet objectif devrait passer par la réalisation d'un plan à horizon glissant.

Le récent conflit israélo-arabe a montré l'importance, dans un affrontement classique, de la manœuvre des chars combinés avec l'emploi de fusées sol-air et sol-sol ; il a donné aussi l'occasion de prendre conscience des limites de nos forces armées, puisque notre potentiel global en chars AMX 30 représente à peu près le nombre de blindés détruits de part et d'autre en quelques journées d'engagement. Que dire de la valeur de nos AMX 13 périmés ou de l'efficacité des AMX 10, blindés légers produits en trop petit nombre ? Que dire aussi de nos fusées sol-air et sol-sol dont la qualité et la quantité sont relativement faibles, eu égard aux actions que nous aurions à mener ?

Certes, nous possédons un armement atomique stratégique crédible et notre armement tactique nucléaire est en cours de mise en place : nous détenons d'ores et déjà une puissance de frappe considérable et, par suite, l'outil d'une politique de dissuasion efficace. Toutefois, la question est posée de savoir de quels moyens disposeraient nos forces armées dans une hypothèse de conflit traditionnel.

Puisque, pour des raisons évidentes de capacité budgétaire, nous sommes conduits à faire des choix difficiles, le moment n'est-il pas venu de mener un effort particulièrement soutenu en faveur d'un développement de matériels militaires classiques et ne serait-il pas plus important pour notre défense de disposer de chars et de fusées en plus grande quantité plutôt que d'accroître le nombre de nos missiles et d'améliorer la qualité des têtes nucléaires ?

Puisque nos capacités financières sont relativement étroites ne devrions nous pas repenser nos problèmes militaires dans le cadre communautaire, tout en conservant le plein contrôle de notre défense imposé, à l'heure actuelle, par le fait que nous disposons d'un armement atomique ?

Sans doute avons nous participé, depuis quelques années, notamment en matière aéronautique et spatiale, à de nombreux projets dans le cadre de la coopération internationale. Cependant nous n'avons pas su ou nous n'avons pas voulu, en temps opportun, saisir les chances que nous offrait la construction communautaire dans le domaine des fabrications d'armement. Le bilan positif que présente aujourd'hui l'Eurogroupe, organisation distincte de l'O.T.A.N., souligne à l'évidence que notre intérêt, en ce qui concerne la production des armements, la standardisation, le soutien logistique et l'information réciproque, est d'adhérer à ce groupement.

Tout en maintenant notre position de pays non intégré aux forces de l'O.T.A.N., nous serions ainsi amenés à harmoniser notre système de défense avec celui de nos partenaires du Marché commun et à rechercher, à travers cette politique de coopération militaire, les voies d'une défense européenne intégrée c'est-à-dire les moyens de mettre en œuvre une volonté politique commune.

*
**

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget des Armées pour 1974.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Article 21.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte. — Il est ouvert au Ministre des Armées, pour 1974, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 22.000.000.000 F et à 5.489.351.000 F, applicables au titre V « Equipement ».

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses en capital des services militaires.